



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tempêtes

Question écrite n° 40134

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le manque d'informations préalables à la tempête du 26 décembre 1999. En effet, de nombreux dégâts auraient certainement pu être évités si des bulletins d'alerte avaient été diffusés par la radio ou la télévision, comme cela fut le cas pour la tempête qui toucha la partie sud de la France. Aussi, il souhaiterait connaître les raisons de cette absence d'information et les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de prévenir les citoyens en temps utile d'un avis de tempête.

Texte de la réponse

Météo-France dispose d'un centre principal à Toulouse, de centres régionaux et de centres départementaux. La circulaire du 2 septembre 1993 a institué deux messages d'alerte météorologique : le bulletin ALARME, pour un aléa très important ; les bulletins BRAM (bulletins régionaux d'alerte météorologique) déclenchés au plan régional à partir du dépassement de certains seuils déterminés à l'avance (vitesse du vent, hauteurs des précipitations). Ces alertes météorologiques sont destinées aux préfetures, aux services de secours et aux maires. Elles sont complétées par des messages diffusés par les médias aux populations concernées. La connaissance du risque est malheureusement encore insuffisante et la prévision est un domaine en constante évolution. Météo-France poursuit son effort, avec l'ensemble des administrations concernées dont la direction de la défense et de la sécurité civiles, pour un système de prévision le plus efficace et fiable possible. Pour ce qui concerne la tempête du 26 décembre 1999, Météo-France Paris avait émis dès le 23 décembre après-midi un bulletin régional d'alerte météorologique (BRAM n° 27.1) annonçant des vents violents de 60 à 75 km/h, dépassant en rafales 100 km/h, à compter du 24 décembre, 18 heures, sur les régions d'Ile-de-France et du Centre. Ce bulletin était amendé successivement, dans la journée du 25 décembre, par d'autres BRAM de Météo-France Paris qui annonçaient des vents violents se renforçant. Toutefois, même le BRAM émis le 26 décembre à 4 heures, soit quelques heures avant la tempête, n'indiquait que des vents de 60 à 65 km/h en vent moyen sur ces régions, même si localement les rafales pouvaient atteindre 110 à 130 km/h. Seul le BRAM n° 27.1 émis le 26 décembre à 7 heures, soit dès les premières heures de la tempête sur ces régions, donne des valeurs plus importantes : « Les vents continuent de se renforcer notablement en ce début de matinée. Ils pourront atteindre 120 à 125 km/h en vent moyen et 110 à 140 km/h en rafales avec des pointes à 160 voire 170 km/h. Il s'agit de records absolus de vents sur la région. » Ces bulletins d'alerte ont été renforcés par un premier bulletin d'alarme météorologique (BAM) émis le 26 décembre à 5 h 30 par Météo-France Toulouse intéressant la Basse-Normandie, l'Ile-de-France, le Centre, la Champagne-Ardenne, l'Allier, le Puy-de-Dôme, l'Yonne, la Nièvre, la Côte-d'Or, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Ce BRAM indiquait : « Une dépression très creuse sur la Normandie circule rapidement vers le nord-est du pays en fin de matinée. Les vents associés (mentionnés dans les BRAM) seront plus forts et on s'attend sur ces régions à des rafales pouvant atteindre les 120 à 140 km/h avec ponctuellement des vents moyens pouvant dépasser les 80 km/h. Tous ces bulletins ont bien évidemment été diffusés immédiatement aux préfetures et services de secours concernés. La direction de la défense et de la sécurité civiles, dès les premières heures de la matinée, a d'ailleurs rédigé un communiqué

de presse à l'attention des principaux médias reprenant les valeurs extrêmes annoncées par Météo-France Toulouse et conseillant à la population de ne pas sortir et d'attendre le retour à une situation plus calme. Le délai trop court entre les bulletins de Météo-France et l'arrivée de la tempête n'a malheureusement pas permis de prévenir les citoyens français par la radio ou la télévision d'autant que l'événement survenait la nuit alors que les médias sont peu écoutés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40134

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 285

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2624